

ANNEXE I

THEORIE ET PRATIQUE DES MARCHES PUBLICS

1. Evolution du cadre législatif et réglementaire depuis 1962 :

— Du concept des marchés de l'Etat, puis des marchés publics au concept des marchés de l'opérateur public.

2. Le cadre législatif actuel :

— le décret n° 82-145 du 10 avril 1982 portant réglementation des marchés de l'opérateur public (modifié et complété),

— les articles non abrogés de l'ordonnance n° 67-90 du 17 jui 1967 (modifiée et complétée),

— les autres textes.

3. Les différents types de marchés selon leur objet :

- les marchés de travaux,
- les marchés de fournitures,
- les contrats de services.

4. Les différents modes de passation et les procédures y afférentes :

- le gré à gré, simple et après consultation,
- l'appel à la concurrence,
- la consultation sélective,
- l'adjudication ouverte et restreinte,
- le concours.

5. Les critères de choix des partenaires cocontractants :

- la qualification,
- la protection de la production nationale,
- critères techniques et commerciaux.

6. Les formules contractuelles :

Les marchés à :

- lots uniques,
- lots séparés,
- clefs en mains,
- produits en mains,
- sous-traitance,
- groupements d'entreprises.

7. Les pièces constitutives des marchés :

- les cahiers des charges (C.C.A.G.),
- les cahiers des prescriptions spéciales (C.P.S.),
- l'avenant et les autres documents.

8. Les clauses du marché :

- les clauses préliminaires,
- les clauses financières,
- les clauses relatives à l'exécution des marchés.

9. Le contrôle des marchés :

- les différents types de contrôle (contrôle interne, externe, *a priori*, *a posteriori*),
- les commissions de contrôle des marchés et leur compétence.

ANNEXE II

COMPTABILITE GENERALE D'ENTREPRISE

1. Les problèmes comptables et leurs solutions :

- 1.1. Principes de la partie double.
- 1.2. La normalisation comptable.
- 1.3. Le plan comptable national.

2. L'organisation et le fonctionnement de la comptabilité :

- 2.1. Classification et fonctionnement des comptes.
- 2.2. L'organisation comptable.
- 2.3. Les différents systèmes comptables.

3. L'étude approfondie du plan comptable national :

- 3.1. Les investissements.
- 3.2. Les stocks.
- 3.3. Les créances et les dettes.
- 3.4. Les comptes de gestion.
- 3.5. Les comptes de résultats.

4. Les travaux de fin d'exercice :

- 4.1. Les obligations légales et fiscales et la notion d'exercice.
- 4.2. Consistance des travaux de fin d'exercice.
- 4.3. Les opérations comptables de fin d'exercice.
- 4.4. Le déroulement des travaux de fin d'exercice.

Décision du 31 août 1985 portant organisation et ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de premier auditeur à la Cour des comptes.

Le Président de la Cour des comptes,

Vu la loi n° 80-05 du 1er mars 1980 relative à l'exercice de la fonction de contrôle par la Cour des comptes ;

Vu l'ordonnance n° 68-82 du 16 avril 1968 portant institution d'un service national ;

Vu l'ordonnance n° 71-2 du 20 janvier 1971 portant extension de l'ordonnance n° 68-92 du 26 avril 1968 rendant obligatoire, pour les fonctionnaires et assimilés, la connaissance de la langue nationale ;

Vu le décret n° 66-146 du 2 juin 1966 relatif à l'accès aux emplois publics et au reclassement des membres de l'ALN. et de l'O.C.F.L.N. et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le décret n° 71-43 du 28 janvier 1971 relatif au recul des limites d'âge pour l'accès aux emplois publics, complété par l'article 2 du décret n° 76-133 du 23 octobre 1976 fixant certaines dispositions applicables aux membres de l'ALN. et de l'O.C.F.L.N. pour l'accès aux corps des fonctionnaires ;